



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****131^e session**

Genève, 12-15 juin 2012

Point 10 c) v) de l'ordre du jour provisoire

**Convention douanière relative au transport international
de marchandises sous le couvert de carnets TIR****(Convention TIR de 1975) – Application de la Convention:
autres questions****Véhicules à bâches coulissantes****Communication de l'Association internationale de la construction de
carrosseries et de remorques****I. Introduction**

1. Le texte reproduit ci-après, établi par l'expert de l'Association internationale de la construction de carrosseries et de remorques, vise à ajouter au Manuel TIR un nouveau modèle de véhicule à bâches coulissantes, actualisant ainsi le manuel TIR pour tenir compte d'importants progrès techniques.

2. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel du Règlement sont indiquées **en caractères gras**.

II. Propositions d'amendement

3. À l'article 4 de l'annexe 2, *Véhicules à bâches coulissantes*, modifier comme suit:

Paragraphe 2:

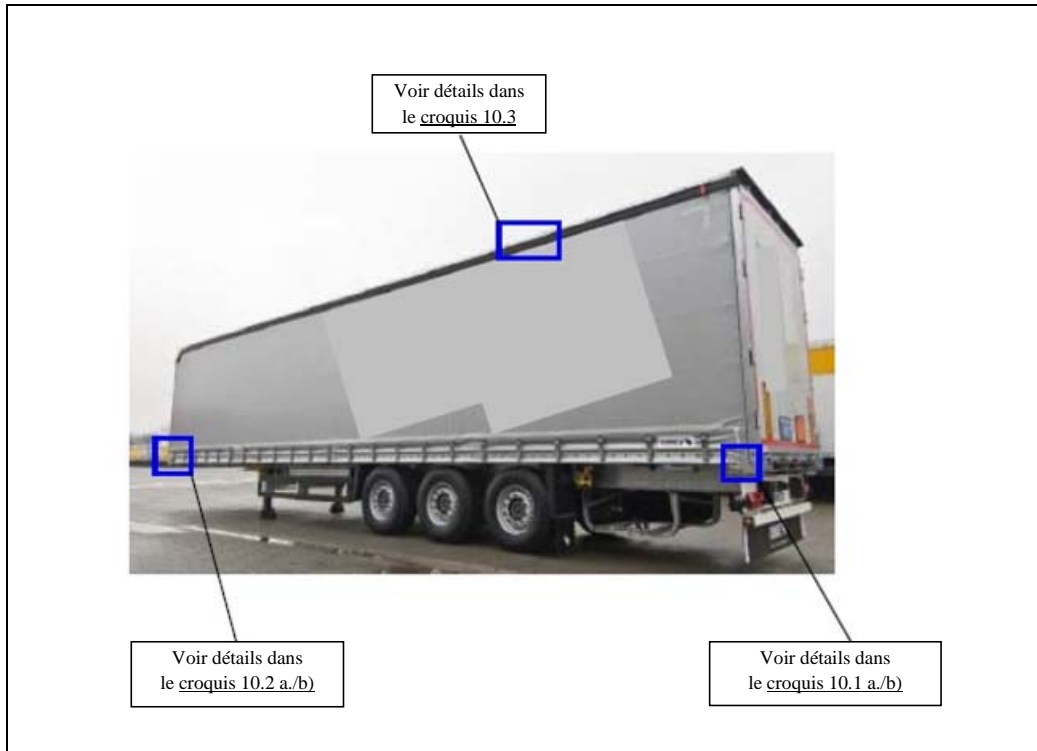
«2. Les bâches coulissantes (**parois latérales et toit**), plancher, portes et autres éléments constitutifs du compartiment de chargement doivent être conformes aux prescriptions des paragraphes 6, 8, 9 et 11 de l'article 3 de ce Règlement, soit à celles des alinéas i) à vi) ci-après.

i) Les bâches coulissantes **et de toit**, plancher, portes et autres éléments constitutifs du compartiment de chargement seront assemblés de manière à ne pas pouvoir être ouverts ou fermés sans laisser de traces visibles».

Après le croquis n° 9, ajouter les croquis suivants:

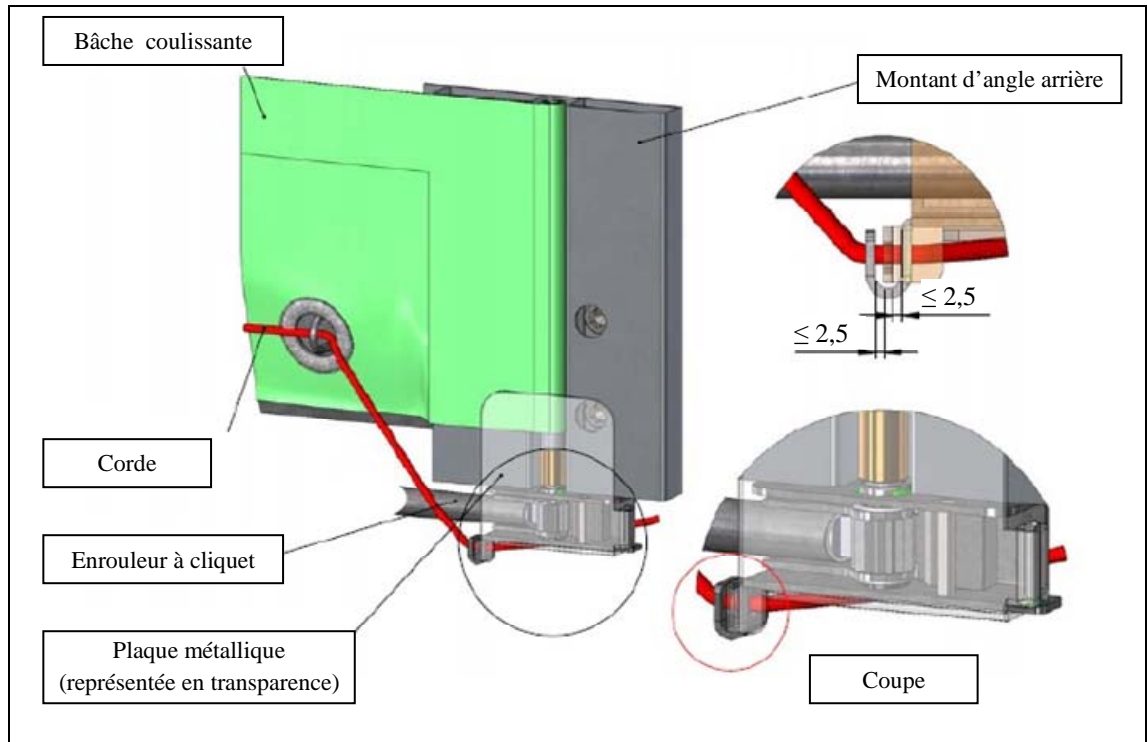
Croquis n° 10

Exemple de véhicule: ce croquis illustre un nouvel exemple de véhicule ainsi que certains points importants décrits à l'aide de croquis et de renseignements supplémentaires.

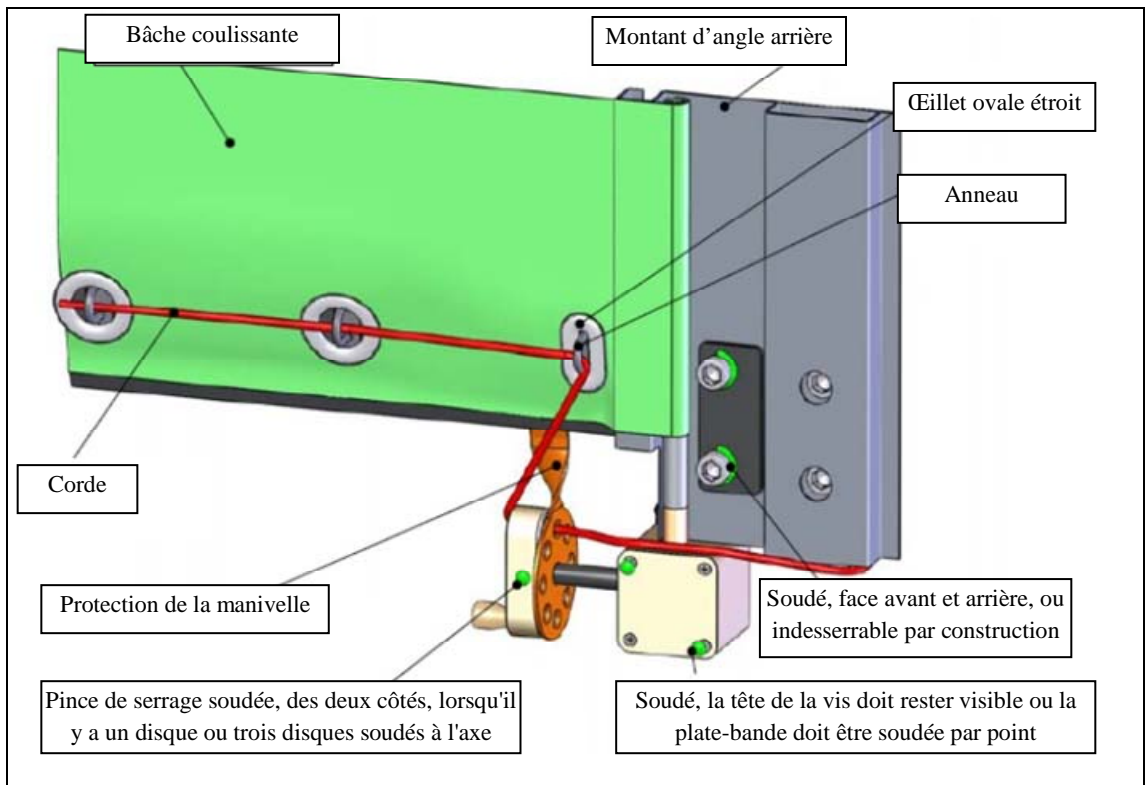


Croquis n° 10.1

Pour tendre la bâche horizontalement, on utilise un blocage à cliquet (habituellement à l'arrière du véhicule). Le présent croquis donne deux exemples (a) et b)) de la manière de verrouiller l'enrouleur à cliquet ou le tendeur à réducteur.

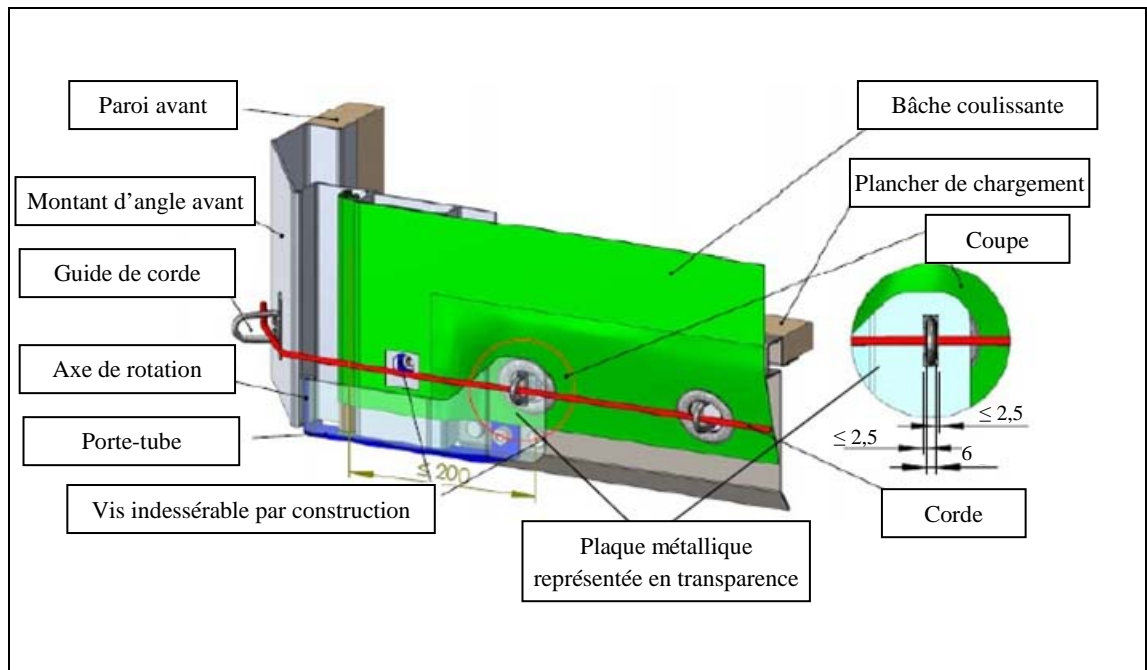
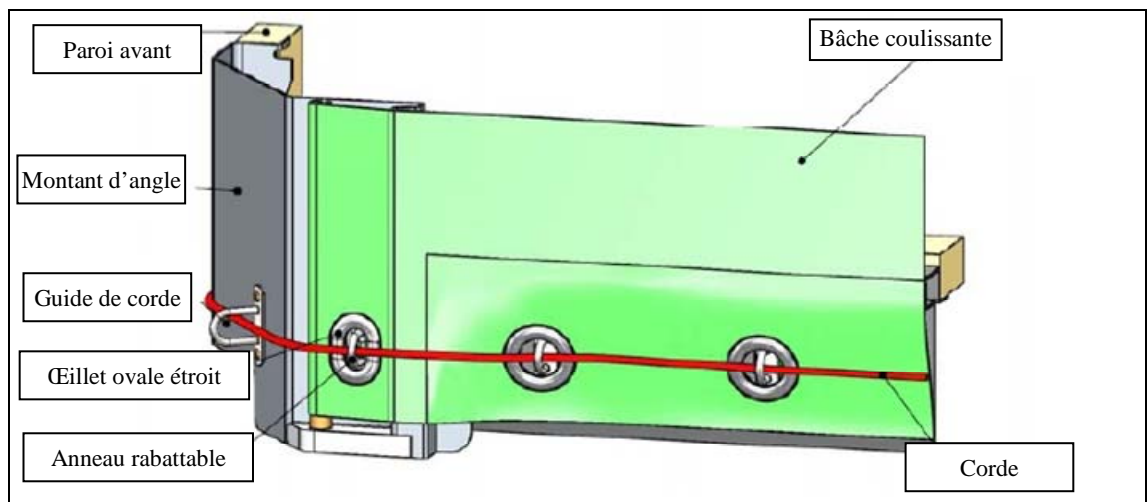
a) Verrouillage par l'enrouleur à cliquet

b) Verrouillage par le tendeur à réducteur



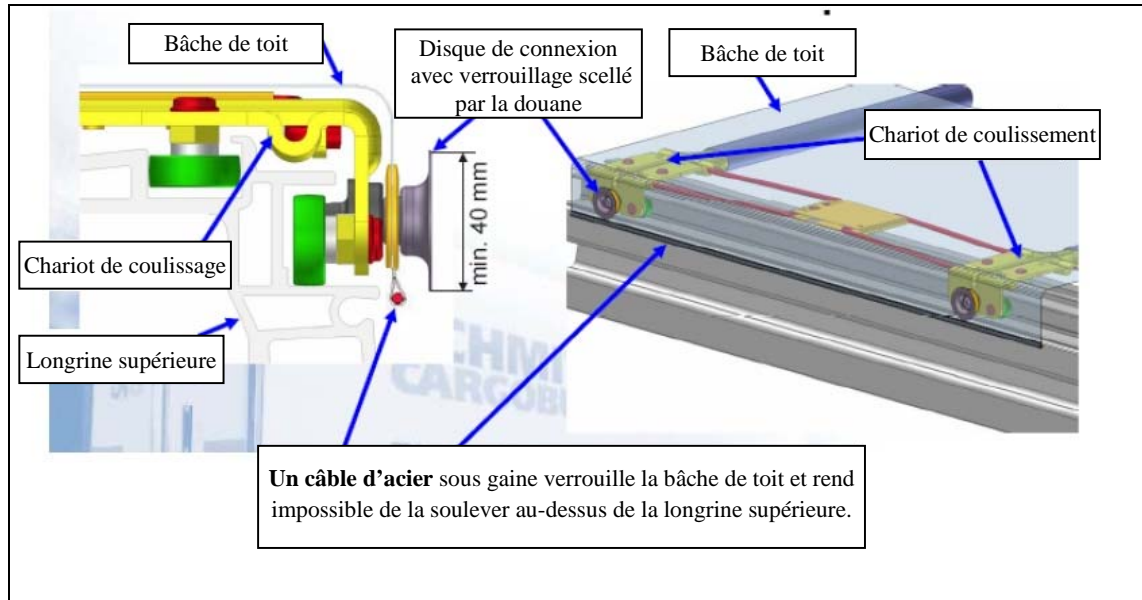
Croquis n° 10.2

Pour fixer la bâche de l'autre côté (habituellement à l'avant du véhicule) on peut utiliser les systèmes suivants (a)/b)).

a) Plaque métallique**b) Œillet ovale étroit, système antilevage pour le tube de tension**

Croquis n° 10.3

La sécurité de la bâche de toit en zone sous douane est garantie si un câble en acier précontraint sous gaine est fixé à l'avant et à l'arrière du véhicule. La force de traction ainsi que le disque de connexion sur chaque chariot de coulissement empêche de soulever le câble et sa gaine au dessus de la longrine supérieure.

**III. Justification**

4. Depuis que des véhicules à bâches coulissantes ont été ajoutés au manuel TIR, d'importants progrès techniques ont été enregistrés et des véhicules à bâches coulissantes et à toit coulissant totalement sécurisés en zone sous douane ont désormais été mis au point. Les croquis ci-dessus décrivent les détails d'un tel véhicule de manière à ce que les douaniers soient en mesure de reconnaître facilement les véhicules qui peuvent être scellés par la douane dans le cadre des transports TIR.